



# CONTRÔLEURS STAGIAIRES

## PROMO 2025/2026

# L'école est finie !



[www.cgtfinesancespubliques](http://www.cgtfinesancespubliques)

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr) • [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) ☎ : 01.55.82.80.80

• Suivez-nous sur Instagram ou facebook :  [cgtenfip](https://www.instagram.com/cgtenfip)  [@cgtenfip](https://www.facebook.com/cgtenfip)

**A**près 6 mois passés sur les bancs de l'école, vous voici formés et prêts à affronter la vie des services.

En bref après la théorie c'est parti pour la pratique.

La mise en place de la scolarité renouvelée des contrôleurs stagiaires a eu pour effet de rendre le Stage Pratique Probatoire (SPP).

Pour la CGT Finances Publiques, en rendant le stage probatoire, la DG et l'ENFiP maintiennent ainsi la pression sur les stagiaires qui, pour un certain nombre vont déjà devoir gérer leur prise de poste, leur déménagement et ainsi réorganiser leur vie.

La CGT Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer le caractère probatoire du stage et n'a cessé de revendiquer un stage pratique mais non probatoire mais à chaque fois, elle s'est heurtée à une fin de non-recevoir de la part de la DG et de l'ENFiP.

Ce guide a donc vocation à vous informer sur vos droits pendant votre Stage Pratique Probatoire et à vous accompagner tout au long de votre formation théorique.

## SOMMAIRE

|                                                  |          |
|--------------------------------------------------|----------|
| ■ Ton stage pratique probatoire .....            | p. 3     |
| ■ Ta titularisation.....                         | p. 4     |
| ■ Tes droits à congés .....                      | p. 5     |
| ■ Ton module horaire .....                       | p. 6     |
| ■ Ta carrière à la DGFiP depuis le PPCR .....    | p. 7/8   |
| ■ Tes frais de déménagement.....                 | p. 9     |
| ■ Tes frais de stage et de déplacement .....     | p. 10    |
| ■ L'imposition de ton indemnité de scolarité.... | p. 11/12 |
| ■ La CGT .....                                   | p. 13    |
| ■ Le mot des équipes de l'ENFiP CGT .....        | p. 14    |





## Ton stage pratique probatoire

**Du 13 avril au 30 septembre 2026 pour les B généralistes, du 2 mai au 30 septembre 2026 pour les B programmeurs et du 8 juin au 31 août 2026 pour les techniciens géomètres, tu effectueras ton stage sur ta résidence d'affectation obtenue en octobre dernier.**

Ce stage doit te permettre d'acquérir les gestes professionnels nécessaires à ta prise de poste et à manipuler les applicatifs informatiques.

Pour cela, tu seras accueilli le premier jour en présentiel sur ton site.

Chaque direction a reçu une note de cadrage avec les modalités d'organisation.

Pour la CGT Finances Publiques, l'ENFiP doit s'assurer que ton stage se déroule au mieux et que les directions auront bien pris connaissance de la note de cadrage.

Tu seras accompagné tout au long de ton SPP d'un tuteur A ou B identifié qui devra te guider dans tes apprentissages mais également transmettre au chef de service son évaluation sur cette période.

Le SPP a vocation à te permettre de :

- ✓ Mettre en application tes connaissances et compétences acquises pendant ta formation théorique,
- ✓ Poursuivre ton apprentissage des gestes métiers,
- ✓ Connaître ton environnement professionnel dans lequel tu seras amené à évoluer,
- ✓ Démontrer tes capacités d'intégration au sein de ton équipe de travail.

Pour cela, tu seras évalué par ton chef de service à travers deux entretiens, l'un avant tes congés de juillet puis le second en septembre. Seul l'entretien final sera accompagné d'un rapport si tu ne rencontres pas de soucis pendant ton stage. En cas contraire, le premier entretien sera formalisé dans un rapport écrit.

Tu devras alors valider deux Unités de Compétence :

- ✓ La première porte sur le comportement du stagiaire et sa capacité à s'intégrer dans son service,
- ✓ La seconde porte sur les compétences techniques que le stagiaire aura su démontrer au cours du SPP.

Si dès ton premier entretien tu es en difficulté, n'hésite pas à nous contacter afin que nous t'accompagnions et fassions en sorte que ta fin de stage se déroule au mieux et te permette d'être titularisé au 1er octobre.

### ATTENTION :

Si tu es reconnu vulnérable et que le médecin du travail préconise que tu bénéficies d'un aménagement de poste y compris du télétravail, l'ENFiP mettra tout en œuvre pour que ta direction applique ces préconisations.

Toutefois, le télétravail n'est pas la règle pour les stagiaires, il demeure l'exception.

Cette formation probatoire sera complétée par des modules de formation complémentaire dans le cadre de la formation continue. Certains de ces modules pourront se dérouler pendant votre SPP.

**Pour la CGT Finances Publiques, l'administration s'entête à maintenir le caractère probatoire du stage pour des raisons idéologiques.**

**La CGT Finances Publiques sera présente à tes côtés pour faire remonter toutes les difficultés que tu rencontreras pendant ton stage.**

**Pendant cette période tu seras placé par délégation sous l'autorité du directeur départemental où tu effectueras ton stage et sous l'autorité du chef de service où tu suivras ton stage.**

**Par contre, pour tout ce qui est de la gestion administrative, tu dépendras de l'ENFiP jusqu'à ta titularisation (30 septembre 2026).**

**Les militants de la CGT Finances Publiques des sections locales seront à ta disposition pour te faciliter ton installation dans ta future direction d'affectation.**



**Si tu rencontres des difficultés lors de ton arrivée dans les services, n'hésite pas à te rapprocher de la section locale CGT ou à contacter directement tes représentants CGT ENFiP :**

**[enfip@cgtfiancespubliques.fr](mailto:enfip@cgtfiancespubliques.fr)**

## Ta titularisation

**Les contrôleurs des finances publiques de 2<sup>e</sup> classe stagiaires qui ont satisfait à l'évaluation du cycle de formation professionnelle sont titularisés, à l'issue de ce cycle, par arrêté du directeur général des finances publiques. Ta titularisation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.**



Pour les contrôleurs stagiaires qui n'ont pas validé le cycle de formation, la CAPN se prononce sur leur devenir. Cette dernière se déroulera à la fin du stage et statuera sur les dossiers des stagiaires non « titularisables ». Il sera donc formulé plusieurs propositions en fonction de la situation des stagiaires concernés :

- ▶ Soit admis à accomplir intégralement un nouveau cycle de formation professionnelle s'ils n'ont pas satisfait à l'évaluation de la formation théorique en école. Ce dispositif de « redoublement » ne s'applique qu'une seule fois ;
- ▶ Soit admis à renouveler leur période de formation probatoire dans les services s'ils n'ont pas satisfait à l'évaluation de cette seule période de ce cycle de formation. Cette disposition ne s'applique qu'une seule fois ;
- ▶ Soit être licenciés s'ils n'avaient pas préalablement la qualité de fonctionnaire ;
- ▶ Soit être réintégrés dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine ;
- ▶ Soit intégrés dans le corps des agents administratifs des finances publiques, après vérification de leur aptitude. Dans ce cas, sous réserve de l'application des dispositions du **décret du 29 septembre 2005 susvisé**, ils sont titularisés dans l'échelon de début du grade d'agent administratif des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe et y prennent rang du jour de leur prise de fonctions en qualité de contrôleur des finances publiques de 2<sup>ème</sup> classe stagiaire.

N'hésite pas à te rapprocher des élus et militants CGT ENFiP si tu as des questions sur ce sujet. Ils sont là pour t'accompagner.



**N'hésitez pas à les contacter sur la boîte :**

**[elusb@cgt.fr](mailto:elusb@cgt.fr)**

La scolarité actuelle n'est pas adaptée aux situations individuelles et particulières, certains peuvent rencontrer des difficultés.

La CGT Finances Publiques revendique le droit à la seconde chance et donc le redoublement pour tous les stagiaires qui le souhaitent. La seconde chance doit être un droit !

La CGT Finances Publiques demande que la CAP de titularisation joue un vrai rôle de suivi avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance en amont des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Si tel est le cas, n'hésite pas à te rapprocher des référents CGT ENFiP et des élus nationaux.

## Tes droits à congés

☛ Tu disposeras d'autorisations d'absences pendant ton stage probatoire : du 3 août au 31 août 2026.

Puis entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2026 tu disposeras des congés suivants :

- » Les congés annuels : prorata-temporis sur 3 mois à congés associés au module horaire de l'agent.
- » ARTT : prorata temporis (3/12e) des droits associés au module horaire de l'agent.
- » Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

| Durée Hebdomadaire | Nombre de jours ARTT | Nombre de jours de congés | Total (1) |
|--------------------|----------------------|---------------------------|-----------|
| 36h12              | 0                    | 8                         | 8         |
| 37h30              | 2                    | 8                         | 10        |
| 38h00              | 2,5                  | 8                         | 10,5      |
| 38h30              | 3                    | 8                         | 11        |

**Pour la CGT Finances Publiques**, les stagiaires perdent gros !

Si l'administration ne touche pas à la période de scolarité en maintenant les suspensions de cours, elle réduit de manière drastique les congés annuels post scolarité.

A l'issue de la formation de 12 mois (1<sup>er</sup> oct au 31 déc 2026), externes et internes ne disposeront plus que de 8 jours de congés contre 32 auparavant.

### » À SAVOIR : 31 JOURS D'ABSENCE CONSÉCUTIFS

L'absence du service ne peut excéder 31 jours consécutifs. Le décompte de ces 31 jours consécutifs s'effectue à compter du 1<sup>er</sup> jour de la constatation de l'absence du service et se termine la veille de la reprise effective de fonctions, même si cette veille tombe un dimanche.

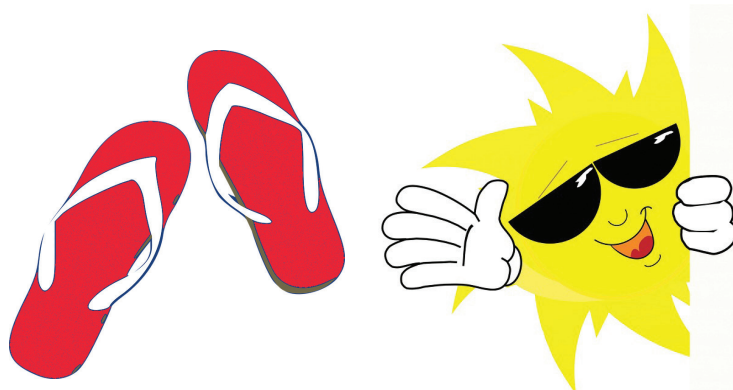
C'est-à-dire que l'intégralité de tes jours d'absence (samedis, dimanches et jours fériés) sont comptabilisés.

**A SAVOIR :** Suite à l'intervention de la CGT Finances Publiques et pour la troisième année, les contrôleurs stagiaires bénéficient d'autorisations d'absence du 3 août au 31 août 2026.

Désormais les B stagiaires, lauréats du concours A externe peuvent faire leur rentrée au 1<sup>er</sup> septembre sereinement sans avoir à gérer leur déménagement dans l'urgence.

### ATTENTION

Cette année, les ponts naturels n'existent plus.



## Ton module horaire



*À l'issue de ton stage,  
Tu devras opter pour  
un module horaire.  
Ce module horaire  
est révisable chaque  
année.*

| Durée Hebdomadaire | Durée journalière | Nbre de jours ARTT | Nbre de jours de congés | Total <sup>(1)</sup> |
|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|----------------------|
| 36h12              | 7h14              | 0                  | 31                      | 31                   |
| 37h30              | 7h30              | 8                  | 32                      | 39                   |
| 38h00              | 7h36              | 10                 | 32                      | 41                   |
| 38h30              | 7h42              | 12                 | 32                      | 44                   |

(1) ce total tient compte de la journée de solidarité qui s'impute sur tes ARTT ou sur tes congés

Tu pourras adapter tes horaires de présence en fonction de tes contraintes, tout en respectant les plages horaires fixes. C'est-à-dire, les plages horaires où tu devras impérativement être présent.

Toutefois, tu as la possibilité de faire plus d'heures ou moins d'heures par semaine, tu devras réguler sur le mois ton module horaire. Ces heures en plus se cumulent et sont reportables sur le mois suivant ou te permettent de bénéficier d'une journée de récupération d'horaires variables dans le mois. Au-delà de 12h dans le mois, ces heures sont perdues (écrêtement de fin de mois).

À l'inverse, tu peux avoir un débit de 12 heures dans le mois. Mais attention si ce débit est trop important, ton chef de service et ta direction peuvent les compenser par des journées de congés.

La pause méridienne est à minima de 45 minutes et peut aller au-delà, mais ne peut empiéter sur les plages fixes.

|                | Matin               |                      | Après midi           |                      |
|----------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|                | Début               | Fin                  | Début                | Fin                  |
| Plage Fixe     | Entre 9h30 et 10h00 | Entre 11h30 et 12h00 | Entre 14h00 et 14h30 | Entre 16h00 et 16h30 |
| Plage Variable | Entre 7h00 et 7h30  | Entre 9h30 et 10h00  | Entre 16h00 et 16h30 | Entre 18h30 et 19h00 |

Si tu bénéficies d'un dispositif forfaitaire de jours de congés et d'ARTT (agent ne pointant pas en fonction du poste obtenu), tu disposeras d'un total de 44 jours (ceci tient compte de la journée de solidarité) auxquels peuvent éventuellement s'ajouter 2 jours de fractionnement.

## Ta carrière à la DGFIP

### CONTRÔLEUR PRINCIPAL OU GÉOMÈTRE PRINCIPAL

| Échelon | Indice Majoré | Durée |
|---------|---------------|-------|
| 11      | 592           |       |
| 10      | 574           | 3 ans |
| 9       | 556           | 3 ans |
| 8       | 539           | 3 ans |
| 7       | 513           | 3 ans |
| 6       | 489           | 3 ans |
| 5       | 470           | 2 ans |
| 4       | 446           | 2 ans |
| 3       | 424           | 2 ans |
| 2       | 409           | 1 an  |
| 1       | 397           | 1 an  |

### CONTRÔLEUR 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE OU GÉOMÈTRE

| Échelon | Indice Majoré | Durée |
|---------|---------------|-------|
| 12      | 539           | -     |
| 11      | 509           | 4 ans |
| 10      | 485           | 3 ans |
| 9       | 466           | 3 ans |
| 8       | 457           | 3 ans |
| 7       | 441           | 3 ans |
| 6       | 421           | 2 ans |
| 5       | 406           | 2 ans |
| 4       | 395           | 2 ans |
| 3       | 384           | 2 ans |
| 2       | 377           | 1 an  |
| 1       | 376           | 1 an  |

### CONTRÔLEUR 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

| Échelon | Indice Majoré | Durée |
|---------|---------------|-------|
| 13      | 508           | -     |
| 12      | 482           | 4 ans |
| 11      | 462           | 3 ans |
| 10      | 446           | 3 ans |
| 9       | 436           | 3 ans |
| 8       | 420           | 3 ans |
| 7       | 401           | 2 ans |
| 6       | 386           | 2 ans |
| 5       | 377           | 2 ans |
| 4       | 376           | 1 an  |
| 3       | 375           | 1 an  |
| 2       | 374           | 1 an  |
| 1       | 373           | 1 an  |

Valeur du point d'indice : 4,92278 €



#### La carrière de contrôleurs

Tu es actuellement contrôleur 2<sup>ème</sup> classe stagiaire. Après ta titularisation, tu pourras dérouler ta carrière dans le corps comme suit :

#### Promotion de Contrôleur 2<sup>e</sup> cl à Contrôleur 1<sup>ère</sup> cl

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 8<sup>ème</sup> échelon de Contrôleur 2<sup>e</sup> classe ;
- Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir atteint le 6<sup>e</sup> échelon de Contrôleur 2<sup>ème</sup> classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

#### Promotion de Contrôleurs 1<sup>ère</sup> classe à Contrôleur principal :

Par Tableau d'Avancement (TA) :

- Avoir 1 an dans le 7<sup>ème</sup> échelon de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- Au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Par Concours ou examen professionnel :

- Avoir au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon de Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe ;
- Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

#### ATTENTION

La notation via l'entretien annuel avec ton chef de service a de plus en plus d'impact sur l'avancée de ta carrière.



## ☛ L'accès à la catégorie A Inspecteurs

- **Concours externe** : être titulaire d'une licence\* ou d'un autre diplôme classé au moins au niveau II, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, au premier jour du mois précédant leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire.

\* La condition de diplôme n'est pas opposable aux mères et pères élevant ou ayant élevé trois enfants et plus ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

- **Concours interne** : être fonctionnaire ou agent public et appartenir à la catégorie B ou à un niveau équivalent et compter au moins 4 ans de services publics à la date de clôture des inscriptions.
- **Liste d'aptitude de B en A** : recrutement au choix après inscription sur une liste d'aptitude, parmi les fonctionnaires de catégorie B de la DGFIP justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la nomination, de 15 années de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps classé en catégorie B au premier jour des épreuves écrites.
- **Examen professionnel** : ouvert aux agents appartenant au corps de catégorie B au premier jour des épreuves et qui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la nomination, détiennent soit le 3<sup>e</sup> grade de catégorie B, soit, ont atteint le 5<sup>e</sup> échelon du 2<sup>e</sup> grade ou le 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade. Il est organisé par spécialité.
- Par la voie contractuelle pour des agents reconnus comme travailleurs handicapés.

## ☛ Concours et qualifications Informatiques

- Conditions d'accès aux concours identiques à celles de la catégorie A, pour le concours interne d'inspecteur analyste ou inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE).
- Pour le concours d'inspecteur analyste ou Inspecteur programmeur de système d'exploitation (PSE). Mise en place d'un concours sur titres et travaux pour le millésime 2027 conditionné par la modification préalable du décret statutaire des agents de catégorie A (insertion d'un article prévoyant la possibilité d'organiser un concours sur titre et travaux).

La réforme limite les possibilités de concourir aux seuls candidats titulaires d'un diplôme informatique. Ainsi, outre un niveau de diplôme requis identique à celui des inspecteurs généralistes (licence ou bac + 3), une liste des diplômes ouvrant droit à concourir sera répertoriée. Il est prévu de se référer aux formations relevant du code 326 (à l'exception du 326w) de la nomenclature des spécialités de formation (NFS) («informatique, traitement de l'information, réseau de transmission des données») qui correspond au profil attendu pour ces postes ainsi que les diplômes de mathématiques en lien avec l'informatique (144b, d et g) à la condition supplémentaire que ces codes informatiques soient également rattachés au code NFS 326 cité supra.

## LA CGT REVENDIQUE



- ☛ Une grille unique, construite à partir de la définition des catégories, avec une amplitude de carrière de 1 à 5 et un rythme d'avancement d'échelon plus rapide, régulier et inconditionnel, qui corresponde mieux à la reconnaissance des connaissances professionnelles acquises par l'ancienneté ;
- ☛ Une amplitude de carrière, pour chaque corps, minimal de 1 à 2 entre l'indice de début de carrière et de fin de carrière, sans toutefois allonger la durée des carrières ;
- ☛ Un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps. En effet pour les personnels d'un même corps ayant les mêmes fonctions, définies dans un même statut particulier, les grades actuels ne trouvent aucune justification.



dernière  
minute

Le Conseil Commun de la Fonction Publique du lundi 22 février 2021 a supprimé la limitation de la participation aux concours de la DGFIP.

La DGFIP avait été oubliée lors du projet que la ministre avait déposé. L'oubli est donc réparé.

La DGFIP se voit dans l'obligation de retirer cette limitation après l'avoir imposée sans aucune concertation...



## Tes frais de déménagement

### ► LES FRAIS DE TRANSPORTS (\*) :

Tu bénéficies de la prise en charge d'un aller simple (tarif le moins élevé du transport en commun le mieux adapté même en cas d'utilisation de ton véhicule personnel) entre l'ENFiP et ta résidence d'affectation.

### ► L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT (\*) :

Seuls les stagiaires lauréats du **concours interne** ou d'un **concours externe mais issu de la fonction publique d'état, d'une administration financière ou non**, sont éligibles à une prise en charge par l'ENFiP des frais de changement de résidence entre la résidence administrative avant la formation et la nouvelle résidence d'affectation.

Aucune indemnisation n'est prévue pour les autres lauréats du concours externe.

Le montant de cette indemnité (I) est fonction du volume (V) par la distance (D).

#### Volume du mobilier :

- ✓ 14 m<sup>3</sup> pour l'agent
- ✓ 22 m<sup>3</sup> pour le conjoint
- ✓ 3,5 m<sup>3</sup> par enfant

La Distance kilométrique mesurée d'après l'itinéraire le plus court entre le lieu de départ et la résidence d'affectation au 1<sup>er</sup> septembre.

Si le produit de V par D est inférieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 568,94 + (0,18 \times VD)$$

Si le produit de V par D est supérieur ou égal à 5000 l'Indemnité se calcule de la façon suivante :

$$✓ I = 1137,88 + (0,07 \times VD)$$

**Exemple :** tu es célibataire avec deux enfants, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Lyon.

- ✓  $V = 14 + 3,5 + 3,5 = 21$
- ✓  $D = 447 \text{ Km}$
- ✓  $DV = 9\,387$
- ✓  $I = 1794\text{€}$

Tu es marié, ta résidence d'affectation est Chartres et tu as suivi ta scolarité à Noisy.

- ✓  $V = 14 + 22 = 36$
- ✓  $D = 101 \text{ Km}$
- ✓  $DV = 3\,636$
- ✓  $I = 1\,223\text{€}$

### ► LA PRIME SPÉCIALE D'INSTALLATION :

Les contrôleurs qui reçoivent une première affectation en tant que fonctionnaire en région Île-de-France ou dans l'une des communes de la communauté urbaine de Lille à l'occasion de leur accès à un premier emploi peuvent prétendre au versement de la prime spéciale d'installation.

Elle est égale à 2055€ en Région Île-de-France et à 2015€ en région lilloise.

Elle est imposable.

Pour la CGT Finances Publiques, les stagiaires amenés à déménager pour rejoindre leur direction d'affectation en avril doivent bénéficier d'une prise en charge au moment de leur déménagement et non avancer les frais avant d'en obtenir le remboursement.



(\*) L'ensemble de ces remboursements/ primes s'effectue sur justificatifs\*

## Tes frais de stage et de déplacement

### » L'INDEMNITÉ DE STAGE :

Le dispositif de l'indemnité de stage que tu as perçue pendant ta formation théorique s'applique également durant ta formation pratique. L'indemnité de stage est calculée en tenant compte de la localisation de ta résidence administrative ou familiale avant ton entrée à l'ENFiP soit le 30 septembre 2025. Tu trouveras ci-dessous le tableau récapitulatif des montants que tu percevras pendant ton stage pratique.

|           | INDEMNITÉ PENDANT LE STAGE PRATIQUE PROBATOIRE                  |           |                                                 |
|-----------|-----------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------|
|           | Ecole en dehors de la RA <sup>(1)</sup> et/ou RF <sup>(2)</sup> |           | Ecole dans la RA et/ou RF <sup>(2)</sup>        |
|           | Linéaire                                                        | Dégressif |                                                 |
| Avril     | 446,5€                                                          | 282€      | prorata nombre de jours x 9,40 € <sup>(3)</sup> |
| Mai       | 446,5€                                                          | 282€      | 282 €                                           |
| Juin      | 446,5€                                                          | 282€      | 282€                                            |
| Juillet   | 446,5€                                                          | 282€      | 282€                                            |
| Août      | 446,5€                                                          | 282€      | 282€                                            |
| Septembre | 446,5€                                                          | 282€      | 282€                                            |

(1) Résidence Administrative (RA) affectation avant le début de la formation.

(2) Résidence Familiale (RF) : lieu d'habitation au 31 août.

(3) La formation pratique dans les services débutant le 13 avril 2026, le montant correspondant au mois d'avril est donc égal à  $9,40 \text{ €} \times 18 \text{ jours} = 169,2 \text{ €}$ .

### » LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS DE TRANSPORTS « DOMICILE-TRAVAIL »

Tes frais de déplacement entre ta résidence habituelle et ton lieu de stage peuvent être pris en charge, s'il s'agit d'un abonnement à un moyen de transport public de voyageurs à nombre de voyages illimités et à un service public de location de vélos.

Cette prise en charge est égale à 75 % de cet abonnement dans la limite d'un plafond mensuel de 96,36 €.

### » REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR DES STAGES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES PENDANT LE STAGE D'APPROFONDISSEMENT

Tu pourras être amené à suivre des stages complémentaires organisés par le service de la formation professionnelle de ton département de stage. Si ces formations ne sont pas organisées localement, tu pourras bénéficier du remboursement des frais de transport.

**ATTENTION** : A partir du moment où tu bénéficies de l'indemnité de scolarité, tu ne pourras la cumuler avec les remboursements de frais de stage.

### LA CGT REVENDIQUE

Pour la CGT Finances Publiques, l'intégralité des frais supportés par les agents pour suivre un cycle de formation doit être pris en charge.

La non revalorisation du montant de l'indemnité de scolarité depuis 2006 est inadmissible, les stagiaires ne doivent pas y être de leur poche lorsqu'ils suivent un cycle de formation initiale.



## Imposition indemnité de scolarité

Dans le cadre de ta formation initiale, tu perçois une prime dite « de scolarité » qui a vocation à couvrir l'ensemble des frais inhérents à ta scolarité.

Le montant de cette dernière est déterminée en fonction de ta résidence administrative avant ton entrée à l'ENFiP et de ta résidence familiale.

Les modalités d'attribution sont définies dans le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, le taux alloué en fonction de la situation des uns et des autres est déterminé dans le décret n° 2014-1021 du 08 septembre 2014.

Cette indemnité peut être imposable selon la situation :

| OPTION                                                                                          | NATURE DES FRAIS                                                                      | DÉFINITION                                                                                                                                                                                                                                 | INDEMNITÉ DE SCOLARITÉ                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| Pas d'option pour les frais réels                                                               | Déduction forfaitaire couvrant les dépenses générales du fait même de l'emploi        | Déduction forfaitaire de 10% art 83-3° du CGI                                                                                                                                                                                              | L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc <b>NON IMPOSABLE</b> |
| Option pour les frais réels (frais de transports)                                               | Frais réels déclarés, les frais kilométriques et ou de transports uniquement          | Calcul selon le barème kilométrique ou du régime dit « réel réel ». Attention si une partie de votre Pass Navigo est pris en charge par l'administration, vous devez impérative réintégrer ces remboursements à votre revenu net imposable | L'indemnité de scolarité n'est pas à déclarer, elle est donc <b>NON IMPOSABLE</b> |
| Option pour les frais réels au titre des frais supplémentaires de double résidence, de repas... | Frais réels déclarés, charges liées à une double résidence (logement, nourriture,...) | Les frais déclarés au titre des frais réels doivent être détaillés et joints à votre déclaration, l'indemnité de scolarité doit être ajoutée à votre revenu net imposable.                                                                 | L'indemnité de scolarité est à déclarer, elle est donc <b>IMPOSABLE</b>           |





Tu devras vérifier que le revenu net imposable indiqué sur ton bulletin de paie de décembre 2025, correspond à celui figurant sur ta déclaration des revenus 2025.

- ☛ Pour les internes, vous devrez additionner le montant figurant sur votre dernière fiche de paie de votre ancienne direction (mois de septembre 2025) à celui figurant sur la dernière fiche de paie de l'année 2025 (mois de décembre).
- ☛ Pour les externes, votre scolarité correspond :
  - » À votre seul emploi de l'année, il vous suffira d'indiquer le montant figurant sur le bulletin de paie de décembre au titre du cumul net imposable.
  - » À des périodes d'emplois avant votre entrée à l'ENFiP, vous devrez additionner et vérifier la correspondance avec vos bulletins de paie de l'année 2025.

### ➔ RAPPEL :

Pour ceux optant pour les frais réel, frais de transports uniquement, vous disposerez d'une attestation mentionnant le montant des frais de transports (remboursement « Pass-Navigo » ou autre abonnement de transport en commun) pris en charge par votre direction actuelle. Ce montant sera à réintégrer au revenu net imposable.

Pour ceux optant pour les frais réels « réels », vous devez calculer le coût occasionné par votre double résidence. Les frais engagés au titre des frais réels doivent être :

- » Nécessités par l'exercice d'une activité salariale ;
- » Effectués dans le seul but de l'acquisition ou de la conservation des salaires déclarés ;
- » Payés au cours de l'année 2025 ;
- » Justifiés, c'est-à-dire que vous devez pouvoir établir la réalité des frais engagés et justifier de leur montant.

### ➔ COTISATION SYNDICALE :

Si tu optes pour les frais réels, le montant de ta cotisation syndicale 2025 est à inclure avec tes frais réels et non dans la rubrique « réductions et crédits d'impôts ».

Si tu optes pour la déduction des 10%, tu dois indiquer le montant de ta cotisation syndicale dans la rubrique « 7 AC OU 7 AE » de ta déclaration 2042 RICI, cotisation syndicale. Le montant de ta cotisation te donne droit à un crédit d'impôt, égale à 66% du montant de ta cotisation payée en 2025.



## Pourquoi choisir la CGT...



### POURQUOI CHOISIR LA CGT...

Parce que c'est un syndicat qui est force de proposition, qui négocie toujours dans l'intérêt des salariés et qui revendique une autre vision du monde du travail, en opposition avec une vision purement capitaliste de la société.

Parce que la CGT est convaincue que le monde du travail doit être solidaire (privé/public – privés d'emplois/retraités) et qu'elle œuvre en ce sens. Les grandes avancées obtenues par le passé en sont la preuve (mise en place de la sécurité sociale, les congés payés, le statut des fonctionnaires...).

**Parce que la CGT** continue et continuera à défendre les acquis de tous les salariés actifs, retraités, privés d'emplois dans le cadre d'un syndicalisme solidaire.



### AU PLUS PROCHE DES AGENTS...

Dans chaque direction départementale ou Régionale, la CGT Finances Publiques est présente à vos côtés.

**La CGT Finances Publiques**, c'est avant tout des militants de terrain qui portent avec détermination au quotidien les revendications des personnels et les accompagnent dans leur vie professionnelle.

Au niveau local, la CGT Finances Publiques est organisée en sections. Chaque section est composée de militants implantés sur les différents sites de ta direction. Ces militants, agents des Finances Publiques, ont à cœur de porter les valeurs de la CGT et de te rencontrer régulièrement.



### ET SI TU FRANCHISSAIS LE PAS...

Soutenir la CGT, voter pour la CGT, lui accorder du crédit, c'est bien. Mais aller au-delà en y adhérant et en y militant c'est encore mieux.

La CGT Finances Publiques est un syndicat indépendant financièrement qui ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses syndiqués, un syndicat autonome sans lien avec l'état ni aucun parti politique, c'est un syndicat qui n'a de comptes à rendre qu'à ses adhérents.

**LA CGT**  
SA FORCE C'EST

**VOUS**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

## Le mot des équipes de l'ENFiP



Cette année a été une année particulière pour vous parce qu'elle vous a tenu éloignée de la vie des services pendant 6 mois.

Dès la rentrée, vous avez été nombreux à venir à notre rencontre, puis tout au long de l'année vous nous avez sollicité au local, par mails pour avoir des conseils, lors des HMI ou par téléphone pour discuter avec nous. Ces échanges ont mis en avant à quel point l'investissement et l'implication des militants de la CGT Finances Publiques au sein des écoles est primordiale.

Vous avez été nombreux à nous remercier du temps que nous vous consacrons, ces remerciements nous montrent à quel point notre présence à vos côtés est importante.

Nous tenons également à vous remercier pour ces moments d'échanges et de la confiance que vous nous avez accordé dans le contexte actuel.

 **[www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)**



**ÊTRE ÉCOUTÉ** et ainsi peser dans les négociations,



**AGIR** pour faire aboutir les négociations,



**COMBATTRE** les politiques d'austérité à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires,



**AMÉLIORER** nos conditions de travail,



**DÉFENDRE** notre statut plus que jamais menacé par le projet de loi fonction publique,



**REVALORISER** le point d'indice et nos régimes indemnitaires pour faire en sorte que notre pouvoir d'achat soit enfin revalorisé à hauteur de l'augmentation du coup de la vie,



**COMBATTRE** le démantèlement de la DGFIP, les suppressions d'emplois, l'abandon des missions par le biais d'externalisations massives et la mise en cause des règles de gestion avec la disparition des CAPN et une totale régression des règles en place.



## Section :

- ☐ ENFiP Lyon - Groupe : .....
- ☐ ENFiP Noisy - Groupe : .....
- ☐ ENFiP Clermont - Groupe : .....

**Montant de l'adhésion :**  
**Contrôleur-Stagiaire : 60 €**

## Bulletin d'adhésion... *Je me syndique*

**NOM :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / .....

### ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

### ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

- ☐ NVO (hebdo d'actualité)      ☐ OPTIONS (journal des cadres et techniciens)
- ☐ VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date : ..... / ..... / .....      Signature :

